

PROCÉDURE CANDIDATURE CÉSURE URN - Année Universitaire 2024/2025

❖ ÉTAPE 1 : Enregistrement de la demande en ligne

Pour être recevable, vous devez vous enregistrer [via notre questionnaire en ligne](#) puis nous transmettre par mail le formulaire d'engagement obligatoire de candidature césure (à télécharger sur la page césure) accompagné des pièces justificatives demandées en respectant le calendrier de dépôt des candidatures.

Afin de vous aider à constituer votre dossier et dans votre démarche, l'équipe du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle vous propose un accompagnement sur rendez-vous.

❖ ÉTAPE 2 : Transmission du dossier* par mail à cesure@univ-rouen.fr

- Le formulaire d'engagement obligatoire de candidature césure renseigné informatiquement, daté et signé,
- Une lettre expliquant vos motivations, vos objectifs et projet.s le plus précisément possible,
- Un CV détaillé notamment pour les candidat.e.s ayant déjà une expérience professionnelle,
- La copie de la carte d'identité ou du passeport,

>> et dès que possible :

- L'attestation d'admission en M1 à l'Université de Rouen Normandie avant le 31/07/2024 pour les demandes en M1,
- Les justificatifs relatifs au projet de césure (contrat de travail, service civique, VIE ou VIA / attestation d'engagement de bénévolat, d'inscription dans un autre établissement, d'étudiant entrepreneur / convention de stage),
- Le formulaire d'information obligatoire pour les départs à l'étranger renseigné et signé informatiquement, dès que le voyage est programmé (1 par période de départ à télécharger sur la page césure),
- L'attestation d'inscription à l'Université de Rouen Normandie.

* NB : Vos pièces doivent être enregistrées individuellement à votre Nom / Prénom / Type de fichier / et au format .pdf
Ex : Dupond Henry - CV - Dde cesure 2024-2025.pdf

❖ CALENDRIER DES DATES LIMITES DE DÉPÔT 2024/2025

Pour les demandes de césure au 1 ^{er} semestre universitaire ou pour l'année complète	
<i>Enregistrement des données en ligne et transmission des pièces <u>au plus tard</u> :</i>	<i>Pour la commission césure du :</i>
☞ Lundi 24 juin 2024 : Césure pour tous les cursus sauf M1	▪ Mercredi 10 juillet 2024
☞ Mardi 2 juillet 2024 : Césure pour les M1	
☞ Mercredi 21 août 2024 : Césure pour tous les cursus sauf M1	▪ Lundi 9 septembre 2024
☞ Lundi 16 septembre 2024 : Césure pour tous les cursus sauf M1	▪ Lundi 30 septembre 2024
Pour les demandes de césure au 2 nd semestre 2024/2025 ou pour le 2 nd semestre 2024/2025 et 1 ^{er} semestre 2025/2026	
☞ Vendredi 17 novembre 2024 : Césure pour tous les cursus sauf M1	▪ Lundi 25 novembre 2024

❖ OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT.E

- ☞ Informer **en amont du dépôt de la candidature**, le responsable pédagogique de la formation d'inscription de son projet de césure,
- ☞ S'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) préalablement à votre inscription de votre formation initiale, et du montant des droits d'inscriptions spécifiques à la période de césure,
- ☞ Garder le contact avec le Bureau d'Aide à l'insertion Professionnelle pendant et à la suite de votre césure en vous engageant à :
 - Nous tenir informés avant tout changement de projet de césure validé par la commission (Nature, destination, dates...)
 - Répondre aux questionnaires et aux mails envoyés par le service,
 - Signaler votre intention de réintégrer la formation deux mois avant la fin de votre période de césure,
 - Rédiger et nous transmettre un compte-rendu de votre période de césure.

En cas de doute, N'hésitez pas contactez-nous !

>> **Contact unique et transmission des dossiers : cesure@univ-rouen.fr**